APAVE
AGENCE DE TOULOUSE RIVE DROITE
11 rue Alexis de TOQUEVILLE
31200 TOULOUSE
N° SIRET : 90386907100790

DONNEUR D'ORDRE
SECRETARIAT GENERAL COMMUN
DEPARTEMENTAL ARIEGE
2 Rue du Prefet Claude Erignac
09000 FOIX
CONTACT : Monsieur SIMONNET Franck

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Ce rapport annule et remplace les éventuelles versions précédentes



Numéro d'offre : **2530589**
Numéro de contrat : **C24211658**
Numéro de rapport (n° de tâche) : **T241675172**
Date : **19/08/2025**

Lieu d'intervention :

Direction Départementale des Territoires

10 rue des Salenques
09000 FOIX

Destinataire rapport :
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE

Date d'intervention :
Le **29/07/2025**

Intervenant : **Monsieur Brandon STRAET**

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 36 pages

APAVE Infrastructures et Construction France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse :	10 rue des Salenques 09000 FOIX	Numéro de Lot :	
Étage :	R+3 - toiture	Référence Cadastrale :	Non communiqué
Nature du bâtiment :	Direction Départementale des Territoires	Date du Permis de Construire :	Antérieur au 1er juillet 1997
Cat. du bâtiment :	Bureaux		

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE
Adresse :	2 Rue du Prefet Claude Erignac 09000 FOIX

DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom :	SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE
Adresse :	2 Rue du Prefet Claude Erignac 09000 FOIX

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par :	STRAET Brandon	Laboratoire d'Analyses :	Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud
N° certification :	CPDI6704	Adresse laboratoire :	75C Avenue de Pascalet 30310 Vergèze
Date d'obtention :	31/01/2023	Numéro d'accréditation :	1-5922
Organisme :	I.Cert		
Adresse :	Bâtiment K Parc d'Affaires Espace Performance 35760 SAINT-GRÉGOIRE	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA FRANCE IARD
		Adresse assurance :	313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX
Date de la commande :	22/10/2024	N° de contrat d'assurance :	10800807204
Accompagnateur :	Aucun	Date de validité :	31/12/2025

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence :
Nature des travaux envisagés : Réfection de la charpente, couverture et plafond dernier niveau (R+3)
Probable dépose de pannes intermédiaires 301 à 302
Pas d'accès sur la toiture, présence de conduits en sortie de toiture non visités, pas impactés par les travaux

1.5 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES **2**
DESIGNATION DU BATIMENT 2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 2
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE 2
EXÉCUTION DE LA MISSION 2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT 2

RESULTATS DU REPERAGE **4**
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX 4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 4

INVESTIGATIONS NON REALISEES **5**
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE 5
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE 5

COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION **5**
OBJECTIF 5
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION **6**
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE 6

RAPPORT(S) ANTERIEUR(S) **7**

OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI **7**

PRECONISATIONS **8**

ANNEXE CROQUIS **9**

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION **12**

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES **27**

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES **32**

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE **32**

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE **33**

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS **35**

2. RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
R+3	Ensemble du niveau	Plafond/ 301b	Enduit calicots - Peinture	Résultat d'analyse (P001)	S001	Z001
		Plafond/ 301	Enduit calicots - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	S002	Z001
		Faux-plafond	Faux-plafond	Résultat d'analyse (P003)	S003	Z002
		Isolant	Laine de verre/ laine de roche	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	S004	Z003
		Faux-plafond/ Circulation	Faux-plafond	Marquage du matériau (29/07/21)	S006	Z005
		Faux-plafond	Faux-plafond dans plénum circulation	Document consulté	S007	Z006
		Murs/306	Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P006)	S011	Z008
		Murs/ plénum 310	Plâtre enduit	Résultat d'analyse (P010)	S015	Z011
		Murs/ plénum 307	Plâtre enduit	Résultat d'analyse (P011)	S016	Z011
		Murs/302	Plâtre - Papier peint	Résultat d'analyse (P005)	S010	Z008
Extérieur	Toiture	Toiture	Tuile	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	S005	Z004
		Solive sous tuiles	Bois	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	S009	Z007
		Murs	Mortier de scellement tuiles	Résultat d'analyse (P007)	S012	Z009
		Murs	Mortier de scellement tuiles	Résultat d'analyse (P008)	S013	Z009
		Plaques métalliques	Joint silicone en jonction	Résultat d'analyse (P009)	S014	Z010
		écran de sous toiture	Pare-pluie	Résultat d'analyse (P012)	S017	Z012
		Solive sous tuiles	Bois	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	S008	Z007

3. INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4. COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2 Références réglementaires et normatives

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3 Conditions de réalisation du repérage

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
29/07/2025	Visite initiale + Visite de repérage

Documents remis :

Titre
Programme de travaux

Ecarts par rapport à la norme NF X 46-020 : Néant
Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage.
Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de plénums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.
Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant
Commentaire : Néant

5. PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Référence du programme de travaux :
Nature des travaux envisagés : Réfection de la charpente, couverture et plafond dernier niveau (R+3)
Probable dépose de pannes intermédiaires 301 à 302
Pas d'accès sur la toiture, présence de conduits en sortie de toiture non visités, pas impactés par les travaux

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
R+3	Ensemble du niveau	**OUI**	
Extérieur	Toiture	**OUI**	Conduits en sortie de toiture non accessibles et non impactés par les travaux

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités			
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	P	
	Plaques en matériaux bitumineux	P	
	Revêtements anti condensation sous bac acier	M	
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P	
	Isolants fibreux en sous toiture	P	
	Flocages, enduits projetés	M	
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupefeu	M	
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)	P	
4 - Plafonds et faux plafonds			
Plafonds	Flocages	P	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Panneaux collés vissés ou cloués	P	
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	M	
	Bandes calicot	M	
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre	M	

	Sous couches des tissus muraux	M
	Peintures intumescentes	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)	M
	Résines	M
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M
Poutres et charpentes	Flocages	M
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibresciment, matériaux sandwich)	P
	Peintures intumescentes	M
	Revêtements bitumineux	M
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)	M
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P
	Pare vapeur	P
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P

6. RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
06/05/2022	13813831/S1.2.2.rev1.DTA	Bureau Veritas	DTA	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

7. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

8. PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE CROQUIS

Planche de repérage

Client :	SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL	Titre :	Croquis N°1
N° rapport :	T241675172		
N° planche :	1/2 Version : 0	Lieu d'intervention :	10 rue des Salenques 09000 FOIX
Type :	Planche de repérage technique en plan		
Date :	19/08/2025	Bâtiment :	Ensemble du dernier niveau
Intervenant :	STRAET Brandon	Etage :	R+4
Origine du plan :	Fourni par le client	Commentaire :	

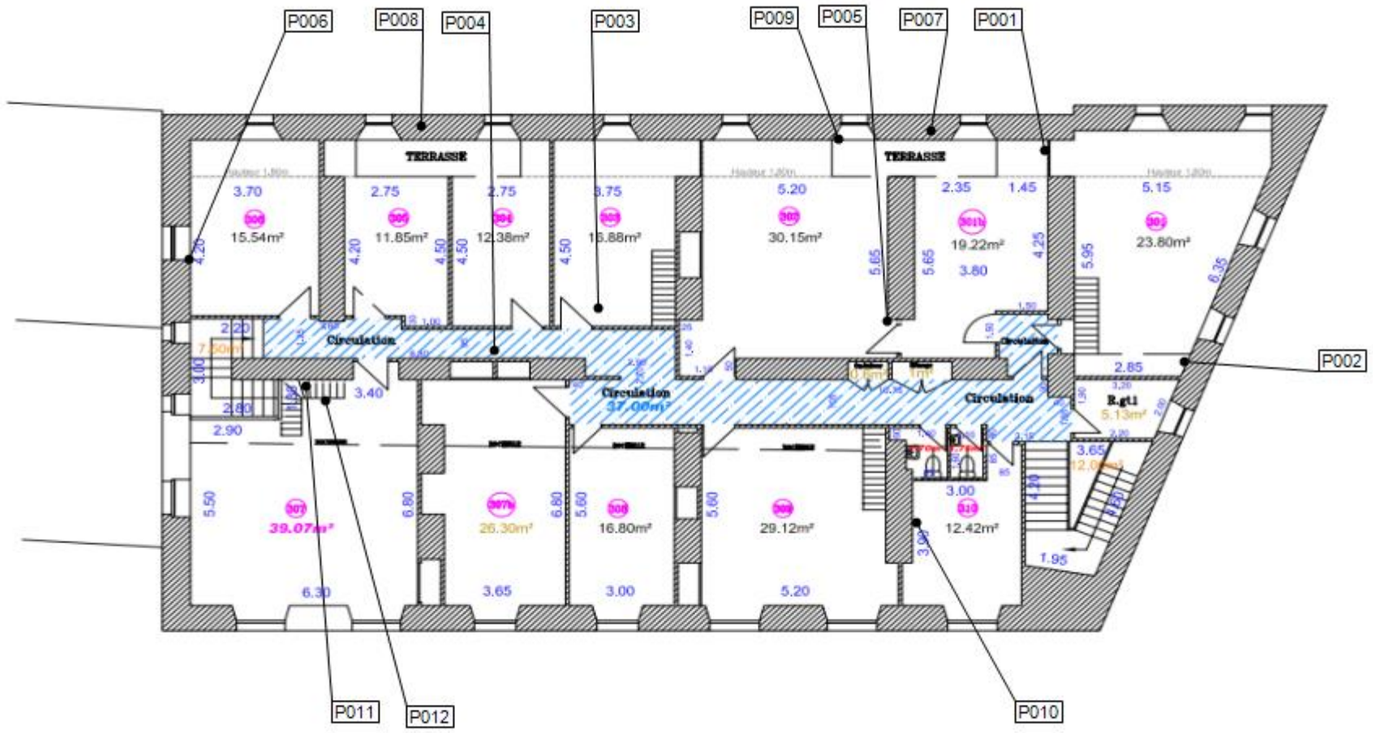


Planche de repérage

Client :	SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL	Titre :	Croquis N°2
N° rapport :	T241675172		
N° planche :	2/2 Version : 0	Lieu d'intervention :	10 rue des Salenques 09000 FOIX
Type :	Planche de repérage technique en plan		
Date :	19/08/2025	Bâtiment :	Toiture
Intervenant :	STRAET Brandon	Etage :	Extérieur
Origine du plan :	MAPS	Commentaire :	

Legende :

Zone non visitée / Conduits Hors champs d'investigation



ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Isolant

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Laine de verre/ laine de roche		STRAET Brandon

Localisation

Isolant - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

ELEMENT : Faux-plafond/ Circulation

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond		STRAET Brandon

Localisation

Faux-plafond/ Circulation - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

ELEMENT : Toiture

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	Extérieur - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Tuile		STRAET Brandon

Localisation

Toiture - Toiture

Résultat amiante

Absence d'amiante

ELEMENT : Solive sous tuiles

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	Extérieur - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Bois		STRAET Brandon

Localisation

Solive sous tuiles - Toiture

Résultat amiante

Absence d'amiante

ELEMENT : Solive sous tuiles

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	Extérieur - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Bois		STRAET Brandon

Localisation

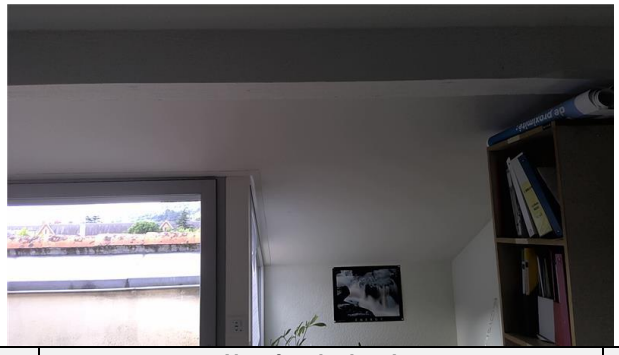
Solive sous tuiles - Toiture

Résultat amiante

Absence d'amiante

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit calicots - Peinture	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Plafond/ 301b - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit calicots / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	
001-COUCHE	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit calicots - Peinture	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Plafond/ 301 - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Enduit calicots / Peinture



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	
001-COUCHE	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Faux-plafond - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Faux-plafond



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond dans plénum circulation	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Faux-plafond - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Faux-plafond dans plénum circulation



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre - Papier peint	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Murs/302 - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Plâtre / Papier peint



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	
001-COUCHE	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre - Papier peint	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Murs/306 - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Plâtre / Papier peint



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) + (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	
001-COUCHE	Matériau souple fibreux de type papier, carton	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	Extérieur - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Mortier de scellement tuiles	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Murs - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Mortier de scellement tuiles



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008

Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	Extérieur - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Mortier de scellement tuiles	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Murs - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Mortier de scellement tuiles



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	Extérieur - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Joint silicone en jonction	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Plaques métalliques - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Joint silicone en jonction



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (gris) + (noir)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre enduit	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Murs/ plénum 310 - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Plâtre enduit



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P011

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	R+3 - Ensemble du niveau
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre enduit	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

Murs/ plénum 307 - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Plâtre enduit



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (gris) (foncé) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P012

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE	T241675172	Extérieur - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Pare-pluie	29/07/2025	STRAET Brandon

Localisation

écran de sous toiture - Toiture

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Pare-pluie



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau souple (vert)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-25-KC-066092-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720250701623308

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Monsieur Brandon STRAET
11 Rue Alexis Tocqueville
31200 TOULOUSE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-066092-01 — Date d'émission de rapport : 05/08/2025 22:59 — Page1/4
Dossier N° : 25K025226 — Date de réception : 30/07/2025 — Date d'analyse : 02/08/2025
Référence dossier Client:2530589
C24211658 A - 10 rue des Salenques 09000 FOIX - SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE
Numéro de commande client : T241675172

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-R+3 - Ensemble du niveau - Plafond - Plafond/ 301b - Enduit calicots - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-R+3 - Ensemble du niveau - Plafond - Plafond/ 301 - Enduit calicots - Peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003-R+3 - Ensemble du niveau - Plafond - Faux-plafond - Faux-plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-066092-01 — Date d'émission de rapport : 05/08/2025 22:59 — Page2/4
Dossier N° : 25K025226 — Date de réception : 30/07/2025 — Date d'analyse : 02/08/2025
Référence dossier Client:2530589
C24211658 A - 10 rue des Salenques 09000 FOIX - SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE
Numéro de commande client : T241675172

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	P004-R+3 - Ensemble du niveau - Plafond - Faux-plafond - Faux-plafond dans plénum circulation	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	P005-R+3 - Ensemble du niveau - Murs - Murs/302 - Plâtre - Papier peint	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
006	P006-R+3 - Ensemble du niveau - Murs - Murs/306 - Plâtre - Papier peint	Matériau de type peinture (blanc) + (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton	MOLP * / Z2J2	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
007	P007-Extérieur - Toiture - Murs - Murs - Mortier de scellement tuiles					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-066092-01 Date d'émission de rapport : 05/08/2025 22:59 Page3/4
Dossier N° : 25K025226 Date de réception : 30/07/2025 Date d'analyse : 02/08/2025
Référence dossier Client:2530589
C24211658 A - 10 rue des Salenques 09000 FOIX - SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE
Numéro de commande client : T241675172

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008-Extérieur - Toiture - Murs - Murs - Mortier de scellement tuiles	Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	P009-Extérieur - Toiture - Murs - Plaques métalliques - Joint silicone en jonction	Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (gris) + (noir)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010	P010-R+3 - Ensemble du niveau - Murs - Murs/ plénum 310 - Plâtre enduit	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011-R+3 - Ensemble du niveau - Murs - Murs/ plénum 307 - Plâtre enduit	Matériau de type peinture (gris) (foncé) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-066092-01 | Date d'émission de rapport : 05/08/2025 22:59 | Page4/4
Dossier N° : 25K025226 | Date de réception : 30/07/2025 | Date d'analyse : 02/08/2025
Référence dossier Client:2530589
C24211658 A - 10 rue des Salenques 09000 FOIX - SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL ARIEGE
Numéro de commande client : T241675172

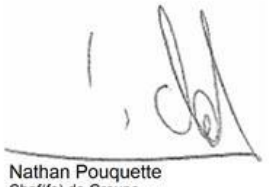
N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012	P012-Extérieur - Toiture - Toiture - écran de sous toiture - Pare-pluie	Matériau souple (vert)	MET * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-MOLP-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Nathan Pouquette
Chef(fe) de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

SANS OBJET

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI6704 Version 008

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur STRAET Brandon

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 31/01/2023 - Date d'expiration : 30/01/2030
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 31/01/2023 - Date d'expiration : 30/01/2030
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 20/02/2023 - Date d'expiration : 19/02/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 20/02/2023 - Date d'expiration : 19/02/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 10/02/2023 - Date d'expiration : 09/02/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 05/03/2024 - Date d'expiration : 04/03/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 15/05/2023 - Date d'expiration : 14/05/2030
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 13/11/2023 - Date d'expiration : 12/11/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 01/09/2024.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev19

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre interlocuteur
CBT VERLINGUE
(AGENCE D'ILLZACH)
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

03 89 61 64 64
08 20 20 26 32

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

Vos références

Contrat
10800807204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France (AICF)
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :
Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/CANADA	5 000 000 € par année d'assurance
sous-limités : c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 31/12/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **03 janvier 2025**
Pour la société :
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : *« Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »*

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

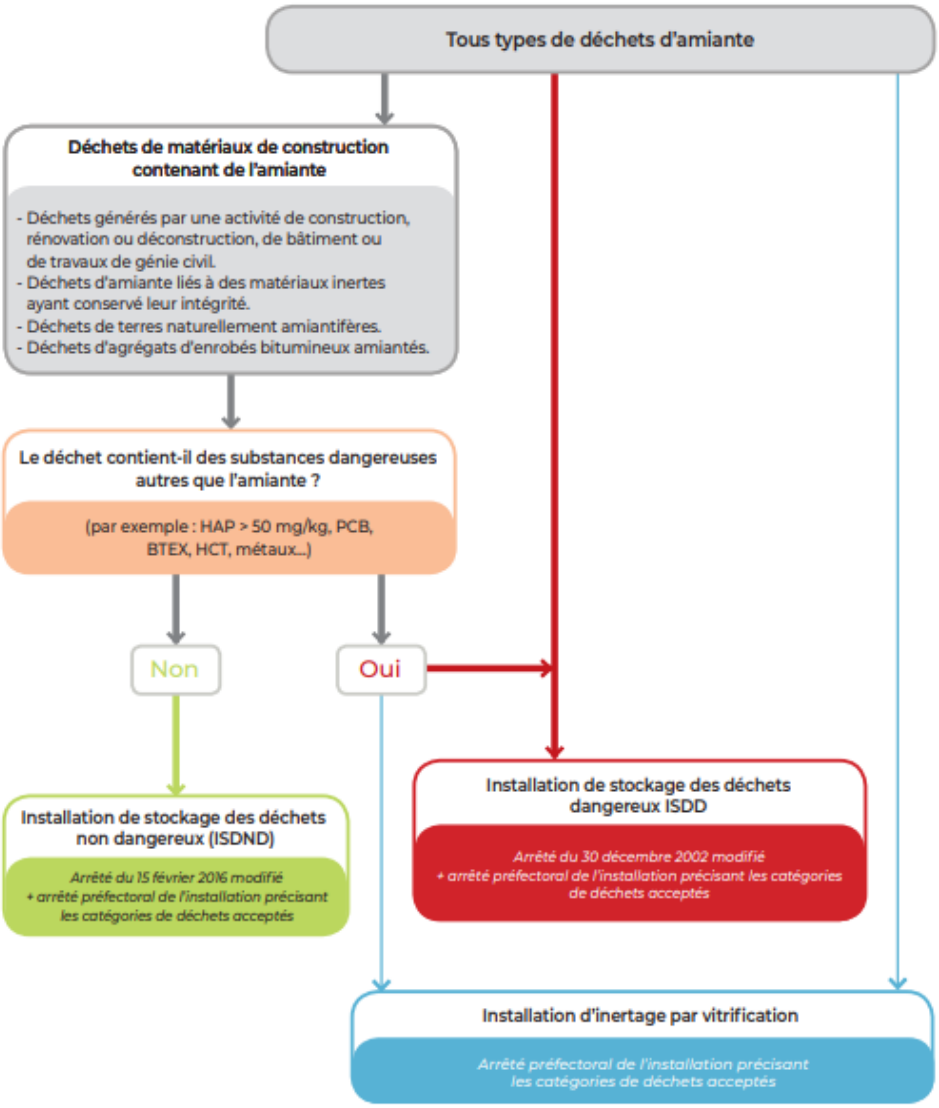


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

https://www.sinoe.org/

http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/